



Projet d'Établissement du multi-accueil Anne Sylvestre de Rouvroy



Date de mise à jour : 01/07/2022

S O M M A I R E

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

1.1 - Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1.2 - Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

1.3 - Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.4 - La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – le projet éducatif

2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Partie 3 – Le projet d'accueil

3.1 – Les accueil proposés

3.2 - Les prestations d'accueil proposées

3.3 – L'hygiène et les changes

3.4 - L'alimentation

3.5 – L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

3.6 – L'encadrement de la structure et des enfants

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Le gestionnaire s'assure que la bonne application de ces dispositions s'appliquent à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Établissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Établissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).



Partie 1:

le Projet Social et de Développement durable



1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs :

a) Présentation du multi-accueil:

Le Centre Multi Accueil Anne Sylvestre a ouvert ses portes pour la première fois le 29 août 2005 pour accueillir 22 enfants en accueil régulier et/ou occasionnel ; il est accolé au Centre de Loisirs petite enfance et jeunesse Maria Montessori.

Il se situe à côté de l'école primaire Raoul Briquet, du collège Paul Langevin et de la médiathèque Jean Ferrat, ainsi que du centre ville de Rouvroy.

Pour se rendre au multi-accueil, les familles se déplacent en voiture, à pied ou en transports en commun. En effet, des lignes de bus s'arrêtent à la place Tamboise qui se situe à proximité de la structure.

Sur le plan géographique, la ville de Rouvroy se situe carrefour des chemins départementaux CD 40 et CD 46. Elle est à 16 km d'Arras et 9 kms de Lens et à 16.1 kms de l'autoroute A1. Rouvroy dépend de l'arrondissement de Lens, participe à la communauté d'agglomération d'Hénin/Carvin et est le chef-lieu de canton.

Le Conseil Municipal de Rouvroy, œuvre pour que la ville soit dynamique dans la mesure où elle compte :

- 202 agents municipaux ainsi que 29 élus actifs pour développer des services variés et adaptés à la population rouvroysienne
- 3 écoles maternelles
- 3 écoles primaires
- 1 collège
- 1 Médiathèque
- 1 Service municipal de la jeunesse (Centre de loisirs petite enfance, enfance et jeunesse)
- 1 PRE (programme de réussite éducative)
- 1 restaurant scolaire (+ ou - 470 repas servis chaque jours)
- 1 école de musique
- 1 Pôle Social (CCAS)
- Des assistantes maternelles dont certain(e)s sont regroupé(es) en 2 MAM
- 2 micro crèches
- Environ 50 commerces de proximité (alimentation générale, coiffeurs, service de restauration rapide, boulangeries...)
- Environ 74 Artisans/PME/PMI
- Environ 68 professionnels de santé (Médecins, infirmiers, kinés, orthophonistes, gynécologues, cardiologues...)

Géographiquement, l'établissement est bien situé sur le territoire, ce qui nous permet de travailler avec de multiples partenaires: le CAMSP d'Hénin-Beaumont, les écoles maternelles pour préparer la rentrée scolaire de l'enfant, le centre de loisirs pour réaliser des projets communs en direction de la petite enfance et de la jeunesse, la médiathèque de Rouvroy où nous nous rendons à pieds et/ou en poussettes pour des temps lecture ou des spectacles avec les enfants, le restaurant scolaire afin de proposer des repas adaptés et qui répondent aux lois Egalim 1 et 2.

L'ensemble du travail de partenariat mis en place depuis plusieurs années nous permet de proposer une prise en charge globale de l'enfant afin de l'accompagner au mieux dans un cadre sécurisant et adapté à ses besoins de développement global et d'apprentissages.

1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle :

La ville de Rouvroy compte 8912 habitants au dernier recensement de 2018 avec environ 100 naissances par an et un taux de chômage de 22,2 % sur la ville comme le souligne les deux tableaux ci-dessous :

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans -

	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	724	850	824
Taux de chômage en %	20,0	23,5	22,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	38,3	45,4	42,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	16,6	20,2	19,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	11,8	15,3	19,1

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

RFD G1 - Naissances et décès domicilié

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés -

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Décès domiciliés	75	87	73	89	84	57	76
Naissances domiciliées	121	111	109	114	113	102	101

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

Ainsi, afin d'accompagner les familles dans un parcours d'insertion sociale, le règlement de fonctionnement réserve une place d'accueil/an sur les 22 places de notre agrément, aux enfants dont les parents désirent réaliser une formation professionnelle, reprendre des études, réaliser des stages et puissent ainsi accéder à leur projet en toute quiétude.

Nous travaillons avec :

- Les différents services de la ville (PRE , CCAS, Elus locaux) qui nous orientent des familles qui ont besoin d'un mode d'accueil pour leur enfant afin de retrouver un emploi
- Des organismes telles que : le CADA de Liévin (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) lorsque des familles étrangères doivent se rendre à des cours d'alphabétisation pendant que nous accompagnons leur enfant à la crèche, différents organismes de formations où des familles doivent réaliser des stages professionnels, reprendre des études par exemple.

1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées :

Tout au long de l'année, le CMA met en place des temps d'échanges qui permettent de créer des interactions positives entre toutes les familles, tous les enfants inscrits et avec l'équipe éducative afin que les familles se sentent valorisées, soutenues dans leur parcours et leurs expériences de parents.

Cela permet de pour garder une cohérence éducative entre les familles et l'équipe qui accueille leurs enfants toute l'année.

L'équipe répond aux besoins des familles et à ceux de leur enfant, nous n'avons néanmoins pas les moyens, en collectivité, de répondre à toutes les envies des familles.

Lorsque le projet des familles répond davantage à un mode de garde plus individualisé, nous les orientons vers un mode d'accueil plus adapté à leurs demandes.

1.3.1 Information des parents :

Afin de faciliter les échanges avec les familles accueillies quotidiennement, il est très important d'être disponible, à l'écoute, empathique et de créer une atmosphère détendue et chaleureuse pour favoriser un dialogue authentique entre l'ensemble des familles et les professionnels.

▪ Le premier rendez-vous avec la famille :

Lors du premier rendez-vous, la directrice se rend disponible une matinée ou une après-midi complète afin d'accueillir les nouvelles familles dans de bonnes conditions.

Elle prend connaissance du projet d'accueil des parents, de leurs besoins, attentes, questionnements, inquiétudes, peurs... autour d'un café, d'un thé, d'un jus d'orange dans une ambiance sereine.

Elle explique également le fonctionnement de la structure, les pédagogies sur lesquelles l'équipe s'appuie pour accompagner les enfants, invite les parents à visiter les locaux et à rencontrer les membres de l'équipe qui prendront en charge leur(s) enfant(s). Le but est de les rassurer sur les pratiques éducatives et pédagogiques mises en place au sein de la structure afin que leur enfant passe une journée agréable et ludique en leur absence.

▪ La période de familiarisation

« L'enfant est une véritable éponge » qui absorbe tout ce qu'il vit. Si des adultes, des parents sont respectueux, empathiques, affectueux, justes, curieux de la vie, enthousiastes, compréhensifs, attentifs à autrui, l'enfant imitera et fera de même » Catherine Gueguen, extrait du livre : Pour une enfance heureuse.

Du côté de l'enfant :

L'enfant ressent toutes les émotions de son parent. Ainsi, il est important que ce dernier se sente à l'aise avec l'équipe. La confiance naissante du parent envers le professionnel est primordiale afin de favoriser la séparation pour l'enfant. Il est important de rappeler que nous nous attachons de manière professionnelle à l'enfant. Le premier éducateur de l'enfant est son parent.

Ainsi, pour créer un climat de confiance, nous rencontrons les parents et l'enfant pour commencer tout doucement à faire connaissance.

Du côté des parents

« Les parents ne peuvent donner que deux choses aux enfants : des racines et des ailes » (proverbe chinois repris par Janine Lévy, *L'éveil au monde.*)

Le premier temps de rencontre :

Cette première rencontre dure 1 heure. Elle vous est proposée afin de faire connaissance avec la section de votre enfant. Mais aussi dans l'objectif d'en apprendre plus sur son histoire (la grossesse, la naissance etc...), son niveau de développement, ses habitudes et rythmes de vie. Nous vous poserons ainsi quelques questions réfléchies.

Elles ont pour objectifs d'adapter nos réponses au mieux à ses besoins en votre absence : repas, sommeil, jeux, rituels, allergies, la prise en charge des maladies, d'un handicap.

Nous vous expliquerons également comment votre enfant évoluera dans sa section (attitudes éducatives de chaque section, journée type...).

Vous pouvez nous poser les questions que vous souhaitez.

Nous ne jugeons pas vos valeurs éducatives. Cependant, nous pouvons sensibiliser les familles sur des thématiques diverses autour d'affichages, d'échanges ou lors des conférences, animées par la directrice ou par des intervenants extérieurs.

Le deuxième temps de rencontre:

Le deuxième temps de familiarisation se déroule toujours en votre présence autour d'un repas et d'un temps de soin (changer la couche par exemple).

Nous allons observer la façon dont vous portez votre enfant, la manière de faire son soin, de lui donner le repas (à bras, en chaise haute etc...). Ces observations nous permettront d'adapter nos gestes pour se rapprocher des vôtres et ainsi apporter de la cohérence entre la maison et la structure.

Nous vous proposons de nous apporter une photographie de vous avec votre enfant afin de favoriser, par la suite, la séparation. Nous pourrions ainsi lui proposer votre photographie en votre absence. Cette dernière pourra permettre de le rassurer ou tout simplement de penser à vous.

La période de familiarisation s'étendra dans le temps en fonction de chaque enfant.

« Une mère soigne son enfant parce qu'elle l'aime. Et une nurse aime un enfant par ce qu'elle le soigne ». Myriam David

Une fois la confiance établie entre l'enfant et ses référents, ceux-ci l'encourageront à partir à la rencontre des autres enfants et des autres membres du personnel. L'enfant pourra donc **s'intégrer à sa manière et à son rythme** dans ce nouvel environnement.

Le temps de familiarisation dépend évidemment de l'enfant mais également de ses parents. Comme expliqué précédemment, votre enfant ressent vos émotions. Si vous êtes inquiet, il sera inquiet...si vous êtes confiant, il sera confiant. Ces moments de rencontre entre professionnels-enfant-parents et professionnels-enfants ne peuvent s'établir en quelques semaines, c'est pourquoi, il est important de laisser le temps au temps. Un mois de familiarisation permet à l'enfant de se sentir à l'aise dans ce nouvel environnement. Dans la mesure du possible, nous vous demandons, pour le bien-être de votre enfant, de vous adapter à ce mois de familiarisation.

Du côté des professionnels : la référence

Les enfants seront accompagnés dans leurs découvertes par deux professionnels référents.

Le référent représente le relais sécurisant dont a besoin l'enfant, en l'absence de son parent. Il ne remplace en rien l'attachement parents-enfant. Le lien qui s'établit entre l'enfant et le professionnel référent est un attachement professionnel. Le professionnel est une personne relais pour l'enfant et sa famille.

L'écrivain et thérapeute Arnaud Deroo explique que les référents permettent de « **répondre aux besoins de sécurité, d'attachement, de continuité, de stabilité dont l'enfant a besoin pour grandir** ». Il offre une présence authentique, permettant la construction de la confiance en soi et développe une soif d'apprendre.

Chaque section se compose de deux référents afin de pallier aux horaires postés des professionnels. Cela permet surtout de maintenir une observation et un accompagnement constant et complémentaire de l'enfant.

La référence permet également aux parents d'échanger avec deux professionnels, favorisant la continuité de son bien-être. Ainsi, le référent prend également le temps d'offrir aux parents une écoute lors de chaque accueil.

Nous veillons à accueillir chaleureusement et de manière personnalisée les enfants et leurs parents. Nous nous tenons disponible et à l'écoute.

Les séparations

« *Grandir, c'est apprendre à se séparer en restant entier* » Jacques Salomé, *Le courage d'être soi*.

Les séparations peuvent être aussi bien difficiles à vivre pour votre enfant que pour vous. Pour cela, nous prenons le temps d'échanger et de verbaliser auprès de vous et de votre enfant.

Il est important pour l'enfant que nous reconnaissons ses émotions et sentiments tels que la tristesse, la peur, la colère, la joie lors de la séparation. Nous l'accompagnons en posant des mots sur ses ressentis pour qu'il se sente compris. Ses réactions émotionnelles sont normales et tendent à montrer ce qu'il ne peut pas exprimer avec des mots.

Dans la salle de vie, nous le laissons arriver. Nous lui désignons les jeux qu'il apprécie et lui proposons d'y jouer. Nous pouvons l'initier au jeu pour qu'il découvre ensuite seul l'espace. Pendant tout ce temps nous maintenons un contact visuel et verbal.

Vous avez la possibilité de nous contacter (de préférence hors temps de sieste) pour échanger sur le déroulement de sa journée.

▪ **L'information en direction des familles :**

Nous communiquons avec les familles oralement lors des transmissions, par mails, par téléphone, nous affichons des informations importantes dans les locaux, nous leur donnons des flyers en main propres lors d'événements spéciaux (ateliers à la parentalité, fête des familles..) afin de les sensibiliser directement à la vie de la structure.

1.3.2 Participation des parents :

Les événements spécifiques et festifs :

Nous fêtons les anniversaires des enfants, néanmoins les familles ne peuvent généralement pas participer au goûter d'anniversaire de leur enfant en raison de leurs contraintes de travail ou familiales. C'est pourquoi la majorité des familles amène le gâteau d'anniversaire de leur enfant, des boissons et certaines familles confectionnent des sachets de friandises pour tous enfants (dans le respect des normes alimentaires et en respectant les allergies ou intolérance alimentaires des enfants). L'équipe fait des photos de l'enfant afin d'immortaliser ce moment festif.

Notre petite crèche programme également « une fête des familles » où nous invitons les parents à prendre le petit déjeuner avec nous un samedi matin du mois de juin autour d'activités ludiques où ils ont la possibilité de venir accompagnés des grands-parents, frères-sœurs, parrain-marraine afin de valoriser la famille élargie qui compte pour l'enfant (dans la limite des jauges à respecter par salle d'activités).

Les activités mises en place par les professionnels, comme par exemple la réalisation de bouteilles sensorielles avec du matériel de récupération, proposer un parcours moteur, visualiser un reportage photo de leurs enfants au sein du CMA qui reprend les temps forts de l'année, participer à un atelier de peinture propre ... Les familles sont invitées à participer avec leurs enfants à ces ateliers, l'équipe reste accessible tout au long de la matinée pour échanger et partager avec les parents autour des

activités qui peuvent être proposées aux tout-petits en fonction de leur âge et de leur développement global.

Lors de la fête de Noël, les parents sont invités autour d'un buffet sucré confectionné par l'ensemble des familles, à venir assister à un spectacle de marionnettes ou un spectacle vivant entièrement réalisé par l'ensemble de l'équipe avec la venue du père Noël et la remise d'un petit cadeau pour conserver la tradition et la magie de Noël. Des échanges entre les familles et l'équipe se font autour du buffet dans la joie et la bonne humeur

1.3.3 Implication des parents :

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun, du temps dont ils disposent et de leurs envies tout en respectant les normes d'hygiène, de sécurité en favorisant une approche bienveillante avec les enfants, l'équipe et les autres familles.

Animer un atelier avec les professionnels lors d'une sortie :

Un partenariat existe avec la médiathèque Jean Ferrat et le multi-accueil où les familles ont la possibilité d'accompagner l'équipe et les enfants lors des séances de lecture programmées tout au long de l'année.

Nous pouvons également solliciter les familles à coanimer, avec l'équipe éducative, des ateliers de jardinage avec les enfants (plantations, entretien du jardin pédagogique...) afin de faire du CMA un lieu de vie familiale propice aux partages, aux échanges, aux interactions entre la triade : parents-enfants-professionnels

Apporter son aide pour préparer une animation ou pour le fonctionnement de la crèche :

Les familles vont avoir la possibilité de participer à des ateliers de récupération afin de fabriquer par exemple des cabanes à insectes pour mettre en avant leurs compétences, leur créativité et les sensibiliser à la nature.

1.3.4 Les actions de soutien à la parentalité proposées :

Le personnel du Centre multi accueil Anne Sylvestre, le personnel du Programme de Réussite Éducative et les élus de Rouvroy travaillent ensemble depuis 2015 afin de proposer 3 à 4 ateliers à la parentalité par an pour offrir une palette variée de thématiques qui répondent aux préoccupations des familles (par ex : l'impact des écrans sur le développement de l'enfant, les troubles neurodéveloppementaux, comment aborder la mort avec un tout petit, la communication parent/enfant, l'éducation positive...)

Afin de sensibiliser un maximum de parents et de les rendre acteurs, ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous sur inscription ; un petit questionnaire est remis aux familles afin qu'ils puissent donner leur(s) impression(s) concernant l'atelier dans lequel ils se sont inscrits et proposer des thématiques qu'ils aimeraient que l'on aborde lors de prochains ateliers.

Ces ateliers sont réalisés par des professionnels (psychologues, thérapeutes, formateurs, professionnels de l'enfant...) dans une ambiance chaleureuse propice aux échanges autour d'un café. Les professionnels du CMA et du PRE restent accessibles après les ateliers pour répondre aux questions de familles, écouter leurs inquiétudes, leur donner des pistes de réflexions, les accompagner dans leur parentalité et valoriser leurs compétences.

1.4 La démarche en faveur du développement durable :

Le multi-accueil Anne Sylvestre ne dispose pas de Label Écolo Crèche, néanmoins la structure s'inscrit dans une démarche de transition écologique afin d'améliorer la qualité de vie des enfants dans un environnement plus sain et plus respectueux de la nature.

Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa

Nos choix :

Travailler ensemble, dans la même direction au service de la petite enfance, de la jeunesse et de l'environnement :

Les moyens mobilisés :

Depuis quelques années, un travail de réflexion a été mené avec les Elus locaux afin de réduire les produits d'entretien au sein de notre crèche. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'acquérir des nettoyeur-vapeur professionnels pour entretenir les locaux, afin de remplacer progressivement les substances toxiques par des méthodes de désinfection plus saines.

Lors de « commissions menus », la directrice du CMA, les élus, le personnel de la restauration collective travaillent ensemble afin de mener des réflexions constructives en :

- Diminuant les déchets alimentaires
- Respectant la loi Egalim, notamment en proposant sur les menus de la semaine quelques aliments bio, des produits labélisés et/ou locaux pour favoriser les circuits courts lorsque cela est possible, en proposant des produits végétariens pour habituer les jeunes générations à réduire leur consommation de protéine animale.
- Utilisant des poubelles spécifiques pour trier l'ensemble des déchets

Les activités proposées :

- Une fiche action « création d'un jardin pédagogique » a été créée en 2020 afin que les enfants puissent apprendre à planter des graines, les arroser, en prendre soin pour les sensibiliser à la nature. Un jardin pédagogique est désormais accolé au jardin de la crèche. La structure a fait l'achat de petits sacs contenant le matériel « des petits jardiniers » (outils, tabliers, gants...), nous avons également fait l'achat de posters de fruits et légumes de saison et des livres en lien avec la nature afin qu'il y ait une continuité entre le jardin pédagogique et les activités mises en place au sein de la structure.
- Nous utilisons des boîtes d'observation d'insectes pour développer l'observation fine des enfants, nous ramassons des feuilles, des châtaignes pour que les enfants puissent observer la faune et la flore qui entoure le CMA, nous utilisons également des matériaux de récupération pour réaliser des activités ludiques avec les enfants (boîtes à œufs, bouchons plastiques, création de bouteilles sensorielles ne contenant que du matériel de récupération...).
- Nous avons installé des maisons à insectes et des petites cabanes à oiseaux dans le jardin.
- Nous priorisons tout au long de l'année les activités de plein air qui développent les capacités respiratoires des enfants ; qui sont propices aux activités motrices et sensorielles (sauter, glisser, grimper, crier, chanter, marcher à pieds nus dans l'herbe pour ressentir différentes sensations, observer la nature (les oiseaux, les insectes, l'herbe, un chat qui passe, le ciel...) ; qui permettent à l'enfant de baisser le taux d'agressivité dans la mesure où le jardin leur permet de décharger leurs tensions, leur stress. Cela leur permet également de développer leur langage et d'initier leur sens de l'observation.
- Nous aérons régulièrement les locaux afin de renouveler l'air au sein de la structure et la qualité de l'air l'intérieur est vérifié régulièrement selon les normes en vigueur.
- Nous utilisons des produits de soin et couches bio pour les enfants.
- Nous organisons des réunions d'équipe afin de tenter de trouver des solutions pour continuer à nous inscrire davantage dans une démarche écologique.



Partie 2 :

Le Projet Éducatif



2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d’Accueil du Jeune Enfant :

(La charte petite enfance se situe en Annexe N°1)

« Le Centre Multi Accueil est et doit rester un lieu de partages, d’expérimentations, de joies , de rires, de rencontres, de tâtonnements où les enfants apprennent en jouant et où les adultes apprennent en observant les enfants dans un environnement adapté à leurs besoins ; un lieu où le respect, la bienveillance sont de mises, où enfants comme adultes apprennent le droit à la différence, le droit à l’erreur, le droit à l’éducation, le droit au bien vivre ensemble » Sabine Catteau

Depuis l’ouverture du multi-accueil, les enfants et leurs familles sont accueillis dans le respect de leur histoire familiale. Les familles sont accueillies quel que soient leurs origines, leurs problématiques sociales, leurs statuts, leurs problématiques de handicap ou de santé.

L’équipe travaille en partenariat avec les élus locaux, les différents services municipaux et les partenaires extérieurs pour améliorer les conditions d’accueil des enfants et proposer des projets en lien avec leurs besoins. Nous travaillons également avec les institutions en liens avec le handicap (CAMSP, CMP, Gamins exceptionnels...) afin que les enfants puissent être orientés rapidement vers des services compétents lorsque leurs troubles/retards ou handicaps sont repérés au sein de l’établissement.

L’équipe est formée aux bienveillances éducatives et au développement global de l’enfant afin de répondre à ses besoins : besoins primaires, besoin d’attachement, besoin d’affection, besoin d’être accompagné dans ses apprentissages, besoin de temps pour grandir, besoin d’être entendu, regardé, soutenu... Des plans de formation sont mis en place au sein de la municipalité pour que les salariés puissent réactualiser leurs connaissances régulièrement.

L’aménagement de l’espace a été pensé pour que les enfants puissent expérimenter leur environnement de façon ludique (coins jeux, motricité...), nous privilégions les jeux d’extérieurs pour que les enfants puissent être précocement en contact avec son environnement, afin de les sensibiliser au respect de la nature par le biais d’activités de jardinage qui nécessitent de prendre soin de l’environnement dans lequel les enfants évoluent quotidiennement.

Nous organisons des réunions mensuelles en équipe afin de travailler la notion « de bien vivre ensemble » (enfants-enfants/enfants-adultes/adultes-adultes), afin de réduire le stress, d’apprendre à répondre aux conflits entre les enfants, de veiller à ce que chaque membre de l’équipe trouve sa place au sein de la structure, de favoriser la mixité (mixité sociale, mixité de genre filles/garçons, mixité culturelle ...) pour que chacun puisse s’épanouir en harmonie et à son rythme

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l’accueil quotidien des enfants :

Du côté des professionnels : la référence

Les enfants seront accompagnés dans leurs découvertes par deux professionnels référents.

Le référent représente le relais sécurisant dont a besoin l’enfant, en l’absence de son parent. Il ne remplace en rien l’attachement parents-enfant. Le lien qui s’établit entre l’enfant et le professionnel référent est un attachement professionnel.

La référence permet de **« répondre aux besoins de sécurité, d’attachement, de continuité, de stabilité dont l’enfant a besoin pour grandir. »** Arnaud Deroo.

Elle offre une présence authentique, permettant la construction de la confiance en soi et développe une soif d’apprendre.

Chaque section se compose de deux référents afin de pallier aux horaires postés des professionnels. Cela permet surtout de maintenir une observation et un accompagnement constants et

complémentaires de l'enfant.

La référence permet également aux parents d'échanger avec deux professionnels, favorisant la continuité de la prise en charge. Ainsi, le référent prend également le temps d'offrir aux parents une écoute lors de chaque accueil.

Nous veillons à accueillir chaleureusement et de manière personnalisée les enfants et leurs parents. Nous nous tenons disponibles et à l'écoute.

► Les transmissions

Un accueil de qualité passe nécessairement par des échanges quotidiens entre professionnels et parents.

L'accueil du matin :

A l'arrivée de l'enfant et de son parent, le référent pose quelques questions afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant tout au long de sa journée.

Chaque matin, les enfants changent de chaussures en arrivant à la crèche. Une paire de chaussures d'intérieure vous sera demandée (chaussures propres ou chaussettes antidérapantes).

L'accueil du soir :

Les retrouvailles sont le moment le plus important dans la journée de l'enfant. Ne souhaitant pas qu'elles soient écourtées par notre intervention, le temps de transmission se fait généralement sans la présence de votre enfant. Lorsque ce dernier est présent, nous veillons à l'inclure dans notre échange afin qu'il se sente intégré et qu'il témoigne de ce qu'il a vécu dans la journée.

Nous préférons valoriser l'enfant lors des transmissions, c'est pourquoi nous donnerons des informations positives de sa journée.

Afin de mieux comprendre votre enfant, nous nous permettons de vous poser quelques questions pouvant être liées au mauvais sommeil, à l'arrivée d'un autre enfant, à un déménagement, à une séparation etc... Toutes vos réponses seront reçues sans jugement. Si vous ressentez le besoin de parler, nous vous proposerons d'entrer dans la salle de rencontre (à côté du bureau de la Directrice). Vous pouvez également être reçu par la Directrice.

L'accueil ne s'arrête pas aux temps de transmission mais se poursuit tout au long de la journée.

Un cahier de transmissions est mis en place dans la section des bébés, ce cahier circule quotidiennement entre le CMA et la maison de l'enfant afin que les parents puissent noter les choses qui leur paraissent importantes (heures des biberons, temps de sommeil nocturne des enfants, enfant fébrile...) et les professionnels reprennent dans ce cahier les temps forts de la journée (repas, période de sommeil, acquisitions motrices, soins prodigués durant la journée...)

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin :

Médicaments et ordonnance médicale :

Selon la circulaire n°99-320 DGS/DAS du 4 Juin 1999 relative à la distribution de médicaments, « il apparaît que la distribution de médicaments dûment prescrits à des personnes empêchées temporairement ou durablement d'accomplir ce geste peut être dans ce cas assurée, non seulement par un infirmier, mais aussi par toute autre personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante, suffisamment informée des doses prescrites aux patients concernés et du moment de leur prise. »

Ainsi, le responsable de l'établissement peut déléguer à chaque membre de l'équipe en charge de l'encadrement des enfants, la mission de donner le traitement à un enfant ayant une ordonnance médicale en cours de validité.

« Les structures d'accueil ne sont plus réservées uniquement aux enfants en bonne santé ; tous les enfants, si leur état le permet, doivent pouvoir bénéficier de cette modalité de socialisation » (Source : Petite enfance : guide pratique de l'accueil, éditions weka).

Néanmoins, la prise de médicaments doit rester exceptionnelle et peut correspondre à 3 situations :

- Une prise régulière de traitement chez un enfant atteint de **maladie chronique**.
- La prise exceptionnelle de médicaments chez un enfant dont la **pathologie aiguë** est compatible avec la vie en collectivité et dont le **traitement, indispensable**, doit être administré pendant le temps d'accueil.
- En cas d'urgence**, l'administration d'un traitement selon le protocole d'urgence établi par le médecin de l'établissement.

L'enfant peut être accueilli si son état de santé est compatible avec la vie en collectivité. Les traitements médicamenteux peuvent être donnés dans la structure.

Néanmoins, la prise de médicaments du matin et celle du soir doivent être faites par la famille, le personnel ne prend en charge que la prise intermédiaire qui a lieu durant le temps d'accueil de l'enfant.

Le C.M.A n'est pas une institution médicalisée dotée d'un personnel hospitalier, c'est pourquoi la prise de médicaments doit rester exceptionnelle.

Cette administration se fait uniquement sur prescription médicale en cours de validité. L'ordonnance doit rester au mutli-accueil et doit comporter : les nom et prénom de l'enfant, son poids, son âge, la date à laquelle l'ordonnance a été établie, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature du médecin traitant.

Les médicaments sont apportés par la famille, ils seront amenés dans l'emballage d'origine avec la notice et la boîte de médicaments sera marquée au nom de l'enfant. Si les médicaments ont été remplacés par des génériques par la pharmacie, ils doivent être stipulés sur l'ordonnance, dont un double restera à la structure.

Aucun médicament, à l'exception des antithermiques, ne pourra être administré à l'enfant sans ordonnance médicale. Il en est de même pour les médicaments que les parents peuvent se procurer en pharmacie sans ordonnance.

Si la pathologie de l'enfant le nécessite, les professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes...) peuvent réaliser, **à titre exceptionnel**, des soins à l'enfant au sein de l'établissement.

Néanmoins, il appartient aux familles de fournir tout le matériel nécessaire à la consultation (sérum physiologique, mouchoirs en papier, coton-tige...) et les parents doivent informer le personnel de l'heure de passage des professionnels afin de ne pas perturber le fonctionnement du C.M.A.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas se substituer à la fonction parentale, tous les soins ne peuvent pas être faits au mutli-accueil (par exemple, la kiné respiratoire saisonnière devra s'effectuer au domicile de l'enfant).

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

2.3.1 -Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Protocoles d'accueil et d'éviction en cas de maladie de l'enfant :

Il est dans l'intérêt de l'enfant malade d'être gardé par sa famille. L'enfant malade peut éventuellement être admis dans la structure si sa pathologie est compatible avec la collectivité, avec l'accord de la directrice et/ou du médecin de l'établissement.

Même en possession d'un certificat médical, dans la mesure où **les enfants accueillis sont placés sous la responsabilité de la directrice**, celle-ci ou en son absence le personnel encadrant, peut refuser l'accueil d'un enfant malade (sans aucune déduction sur la facture puisque les familles ne doivent pas amener un enfant malade sans avoir demandé l'autorisation à la directrice).

Une fièvre supérieure à 38°5 dès l'arrivée de l'enfant, sans que celui-ci n'ait été vu par un médecin, est un motif d'éviction (pour réintégrer la structure, un certificat de consultation médicale peut être demandé aux familles pour attester que l'enfant a bien été vu par un médecin).

Une fièvre qui persiste au-delà de 38.5, même après avoir consulté le médecin est également un motif d'éviction.

Un parent qui amène son enfant avec une maladie contagieuse est aussi un motif d'éviction.

Pour toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté la structure, il est demandé aux parents de prévenir la directrice. **En cas de maladie ou d'hyperthermie sans consultation dans les 24 heures suivant l'apparition des symptômes, l'enfant pourra se voir refuser l'accueil en structure par le personnel encadrant.**

L'avis du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) prévaut sur l'avis du médecin de famille ; il peut évincer un enfant s'il considère que son état de santé n'est pas compatible avec la collectivité, pour protéger la santé de l'enfant et afin d'éviter une contagion trop importante au niveau des enfants accueillis et au niveau du personnel encadrant.

Si le parent a administré lui-même un médicament avant l'arrivée de l'enfant, il est tenu de le signaler au personnel encadrant, pour que cette information soit notée dans le cahier de transmissions, pour éviter tout problème de surdosage.

Si un enfant était amené à faire de la fièvre durant la journée, dans la mesure où une délégation a été signée par les parents ou par le responsable légal de l'enfant, un antithermique sera administré à l'enfant (selon le protocole établi par le RSAI) et les parents seront prévenus par téléphone pour qu'ils puissent prendre des dispositions nécessaires à l'état de santé de leur enfant, ou pour venir le rechercher si celui-ci semble très fébrile.

La directrice (ou en son absence, le personnel participant à l'encadrement des enfants) dispose du pouvoir d'appréciation pour garder ou non un enfant malade à l'arrivée ou au cours de la journée d'accueil, c'est pourquoi les parents doivent rester joignables durant tout le temps d'accueil de l'enfant. A tout moment, le médecin traitant, le médecin de l'établissement, ou à défaut les secours d'urgence, peuvent être contactés pour un avis médical ou des mesures à prendre si l'état de santé de l'enfant le nécessite. Si les parents ne sont pas joignables et qu'un médecin traitant est obligé de se déplacer, la consultation pour l'enfant sera à la charge des parents.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis s'ils sont atteints d'une maladie éruptive ou contagieuse, et un certificat sera demandé aux familles si besoin pour que l'enfant puisse réintégrer la collectivité.

En cas de maladie(s) contagieuse(s) survenant au sein de l'établissement, le médecin de l'établissement attaché à la structure pourra prescrire et faire appliquer aux enfants tout traitement qu'il jugera nécessaire pour éviter la contamination.

La durée d'éviction est déterminée par le médecin traitant de l'enfant et/ou par le médecin de l'établissement ; **néanmoins l'avis d'éviction du RSAI prévaut sur celui du médecin traitant.**

Liste des maladies à éviction obligatoires en Annexe n°2.

Exemples et cas particuliers

- **Antipyrétique suivant la posologie indiquée sur l'ordonnance, (attention, ce n'est pas le professionnel d'EAJE qui recalcule la dose avec le poids de l'enfant, il faut une ordonnance récente) ;**
- **Antibiotique prescrit au maximum dans les 7 jours précédents (s'il reste du sirop, ne pas redonner le traitement 1 mois après pour la même affection).**
- **Si l'EAJE stocke des médicaments, l'ordonnance doit y être associée, ces médicaments doivent être étiquetés au nom de l'enfant et date de début de traitement. La date de péremption doit être vérifiée.**
- **Lors d'une coupure, il n'est pas préférable de poser des stéri-strips sans que les parents n'aient consultés leur médecin.**
- **La crème solaire, la crème pour le change ne sera jamais notée sur une ordonnance, la première application sera effectuée par les parents à leur domicile.**
- **De manière identique, le sérum physiologique servant au nettoyage des yeux ou du nez, ne sera jamais noté sur une ordonnance, par contre, une ordonnance est nécessaire pour le collyre ou le spray nasal comprenant un traitement (à jeter dans les 10 jours à la fin du traitement).**
- **Tout traitement à donner aux enfants nécessite une ordonnance (y compris l'homéopathie) même pour tout ce qui peut être acheté en pharmacie sans ordonnance.**
- **L'armoire à pharmacie de l'EAJE ne doit comporter que des compresses, coton, sérum physiologique, pansements, savon nettoyant (attention aux dates de péremption)**
- **Ne pas utiliser de contre coups, mais une poche de glace qui est aussi efficace (souvent la peau est égratignée ce qui rend impossible l'application de la crème)**

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

2.3.2 – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

C'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants de moins de 4 mois ou ceux en situation de handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé si possible.

► Nos pratiques et valeurs vis-à-vis d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière

« N'écoutez pas ce qu'ils disent, mais regardez ce qu'ils font » Bergson

Avant d'accueillir un handicap ou une maladie, l'équipe accueille un enfant et sa famille dans les mêmes conditions de respect, d'écoute, de bienveillance qu'un enfant qui ne se trouverait pas en situation de handicap ou de maladie chronique.

Lors du premier entretien avec la famille, la responsable reçoit la famille et demande aux parents les compétences de leur enfant et ses besoins plus particuliers afin d'aménager l'espace de vie, dans la mesure où certains enfants présentant un handicap nécessitent des aménagements spécifiques en fonction des troubles et/ou des déficiences.

Puis, l'enfant et sa famille sont reçus par le référent santé de la structure en toute confidentialité, afin d'évaluer les particularités de la prise en charge et peut être mettre en place un PAI* si cela le nécessite, pour que soit consigné dans le PAI des protocoles de soin, afin de sécuriser la prise en charge.

La période de familiarisation de l'enfant s'effectue progressivement afin qu'un relai bienveillant

puisse se mettre en place entre lui, les personnels référents qui le prennent en charge quotidiennement et sa famille, en toute quiétude dans une ambiance sereine et chaleureuse.

Une politique d'inclusion est menée au sein du multi-accueil afin que l'enfant évolue dans les meilleures conditions pour jouer, manipuler, découvrir, partager les moments de joies et de rencontres avec les enfants qui l'entourent et avec le personnel. Nous disposons également de matériels spécifiques à certains handicaps (jeux sensoriels, jeux de manipulations à gros boutons...) afin de ne pas mettre l'enfant en situation d'échec. Nous valorisons l'enfant pour lui donner confiance en lui et qu'il puisse évoluer à son rythme sans « sur-stimulation » et sans souci de progrès ou de performance.

Si cela est nécessaire, nous accueillons au sein de la structure des professionnels de soin (pour les maladies chroniques) ou des professionnels spécialisés (pour les enfants en situation de handicap) afin d'accompagner le personnel durant toute la prise en charge de l'enfant. Grâce à ces interventions, nous pouvons adapter nos gestes et postures au plus proche des besoins de l'enfant. Le personnel est également régulièrement formé, contenu et soutenu avec l'intervention de professionnels issus d'un réseau de partenariat spécifiques à certains handicaps.

L'enfant différent à toute sa place au sein de la structure puisqu'au-delà des préjugés qu'il peut susciter dans un premier temps, il permet aux enfants qui l'entourent de développer de nouvelles compétences telles que le respect, l'empathie, l'entraide, le partage, la découverte, la rencontre vers l'inconnu.

« L'enfant qui a des besoins spécifiques doit lui aussi pouvoir bénéficier d'un accueil extra-familial. En effet, se séparer, savoir partir, revenir, se retrouver est important pour l'enfant comme pour ses parents, notamment pour la figure d'attachement ». En effet, ces enfants et leurs familles vivent souvent dans un confinement familial ; leur permettre une ouverture est une mission principale de l'établissement pour éviter l'isolement relationnel.

Il est bon de rappeler que l'UNESCO* « considère l'inclusion comme une approche dynamique de répondre positivement à la diversité des enfants et de considérer les différences entre les individus non comme des problèmes, mais comme des opportunités d'enrichir l'apprentissage ».

2.3.3 -Les modalités en cas d'accident :

Devant une situation d'urgence, si les parents ne sont pas joignables ou ne peuvent pas se déplacer, le SAMU sera appelé automatiquement et les parents devront aller chercher leur enfant au centre hospitalier désigné par les services de secours.

L'ensemble de l'équipe est formé aux gestes de premiers secours, c'est pourquoi l'équipe possède l'attestation du **Sauveteur Secouriste au Travail** (un recyclage a lieu tous les 2 ans par un organisme compétent pour valider à nouveau cette attestation).

L'équipe est en possession du livret de protocoles établi avec le référent santé de la structure et la directrice, afin de pallier aux urgences en attendant l'équipe de secours.

L'équipe a été formée aux protocoles médicaux le 26 août 2019 (des recyclages ont lieu une fois par an).

La structure détient une trousse d'urgence au sein de la structure .

Les parents sont tenus de signaler une éventuelle allergie ou intolérance médicamenteuse à l'un des médicaments détenus dans la trousse d'urgence, et d'amener un certificat médical d'allergie et/ou d'intolérance au médicament.

La structure dispose également d'un livret de protocole d'urgence et d'un relevé de médicaments mis en permanence à disposition du personnel, c'est pourquoi à chaque prise de médicaments, l'heure et le nom de la personne ayant administré le médicament est noté sur le livret prévu à cet effet.

Décès/accidents (Art R.2324-44-1 du Code de la Santé Publique) :

Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa

Selon le décret du 7 juin 2010 et notamment l'article R. 2324-44-1 :
« Les gestionnaires des établissements et services d'accueil garantissent contre les conséquences de leur responsabilité civile à l'occasion des dommages qu'ils peuvent causer aux enfants ou que ces derniers peuvent causer à autrui :
1° Les personnes qu'ils emploient ;
2° Les bénévoles et intervenants extérieurs non-salariés, qui participent à l'accueil des enfants, sont présents dans l'établissement ou le service, ou qui participent avec les enfants à des activités qu'il organise.
Ils sont tenus de déclarer sans délai au président du conseil général tout décès ou tout accident ayant entraîné une hospitalisation, survenu à un enfant qui leur était confié ».

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement :

Chaque jour, le personnel programme des activités librement choisies en aménageant les espaces de jeux afin d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages et dans leurs différentes acquisitions :

- Les activités motrices (les vélos, les ballons, les cerceaux, les parcours moteurs...) permettent aux enfants de prendre conscience de leur corps, de se latéraliser progressivement, d'enchaîner une succession de gestes moteurs et de prendre confiance en leurs capacités.
- Les activités de langage (les livres, les chants et les comptines, les images séquentielles ...) permettent aux enfants de s'inscrire dans le champ du langage, enrichissent leur vocabulaire et développent leur mémoire et leur concentration.
- Les activités musicales (les chants et comptines, les instruments de musique, l'écoute de C.D...) permettent aux enfants de découvrir de nouveaux instruments, développent leur ouïe et leur sens de l'écoute, leur permettent aussi de se détendre et de se relaxer au rythme de la mélodie.
- Les coins jeux (le coin poupées, dînette, garage, marionnettes...) leur permettent de reproduire des situations de vie quotidienne par le biais du mimétisme, développent leur imagination, permettent les interactions entre enfants.
- Les jeux de construction (les légos, les jeux d'assemblage, les encastrement, les bouliers, les jeux d'enfilage, les dominos, les maxi-colorédos...) permettent de développer la préhension avec l'utilisation de la pince fine, permettent de développer la manipulation de différents supports, matières...
- Les activités manuelles (la peinture, les dessins, la pâte à modeler, la pâte à sel, les tampons, les pochoirs, les gommettes, le découpage, le collage...) permettent aux enfants de découvrir plusieurs matières, supports, textures, de développer leur imagination, d'apprendre à tenir correctement un crayon, une paire de ciseaux
- Les jeux d'extérieurs (les ballons, les vélos, les objets à traîner, le toboggan...) permettent aux enfants de découvrir la nature en jouant et stimulent tous les sens. Il est important de connecter les enfants à la nature dès le plus jeune âge et de ne pas les confiner dans les établissements. Rappelons qu'il y a plus de pollution dans les logements confinés et non aérés que dans les jardins. La philosophie du multi accueil : « il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais vêtements ».

Ainsi, quel que soit la saison, nous sortons avec les enfants dans le jardin en adaptant leurs tenues vestimentaires.

- Les sorties extérieures :

Durant l'année, nous emmenons les enfants à la médiathèque de Rouvroy à pied et/ou en poussette selon les règles d'encadrement en vigueur, pour les sensibiliser à la culture par l'intermédiaire des livres et/ou des spectacles qui leur sont proposés.

Nous accompagnons également les enfants à pied et/ou en poussette dans le centre-ville (qui se situe à proximité du multi-accueil) pour découvrir l'environnement urbain, aller voir les animaux de la ferme, acheter du pain, des fruits.... Les sorties extérieures sont des activités de vie quotidienne à part entière.

► **Les activités réalisées en fonction du calendrier des fêtes :**

Les enfants n'ont pas connaissance du temps qui s'écoule et n'arrivent pas à se projeter dans le temps, c'est pourquoi les activités en lien avec les fêtes leur permettent d'acquérir des repères. C'est également un moyen de perpétuer les traditions. C'est pourquoi, chaque année le personnel confectionne avec les enfants qui le souhaitent des activités manuelles en lien avec les fêtes. Aucun enfant n'est contraint de réaliser des activités manuelles, dans ce cas ils ont la possibilité d'explorer à leur convenance les coins jeux adaptés à leur développement.

La fête de Noël reste un temps fort de l'année où tous les parents sont invités à ce moment festif lors duquel le personnel présente aux enfants et aux familles un conte de Noël, représenté sous forme de théâtre vivant (le personnel se déguise pour jouer en direct un mini conte de Noël), ou alors le personnel présente une histoire de Noël sous forme de théâtre de marionnettes où le conte est réalisé derrière un castelet.

La chasse à l'œuf est également proposée en avril, afin que les enfants trouvent les œufs cachés dans le jardin ou dans la structure et remplissent leur panier de chocolat. Chaque enfant présente le jour de la chasse à l'œuf repart chez lui avec son petit sachet de chocolat à partager en famille

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être :

Afin que l'enfant puisse grandir de façon harmonieuse, il a besoin de période de veille où il expérimente son environnement et de période de sommeil pour continuer à bien grandir. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière au sommeil de l'enfant :

Le Sommeil

« Dormir n'est pas un petit tour de force, il faut y veiller tout le jour durant » Nietzsche

Le sommeil favorise la maturation des fonctions biologiques et psychiques permettant à l'enfant de grandir. Un enfant qui dort est donc un enfant qui grandit. En moyenne, la durée de sommeil est de 90 minutes par cycle. Un cycle se répète autant de fois que l'organisme en a besoin.

Nous proposons la sieste aux enfants de façon échelonnée afin de respecter le besoin de sommeil de chacun.

► Une ambiance pour dormir

Après le repas, vers l'heure du midi, les enfants ont la possibilité de se reposer dans le dortoir. Chaque enfant a un lit qui lui est propre. Les draps sont changés chaque semaine et les lits nettoyés ainsi que les matelas. Les enfants sont déshabillés (pyjamas en hiver ou body l'été), afin d'être à l'aise pour dormir. Nous vous proposons de nous amener un pyjama ou une turbulette, ainsi que les doudous et tétine.

Afin de favoriser l'endormissement, nous proposons un temps calme avant la sieste. Il peut se constituer d'un temps lecture, de manipulation de livres, de comptines ou de musiques douces.

► Les rituels

Dans la mesure du possible, nous nous adaptons aux rituels de votre enfant. Un coin sommeil est placé dans la section, facilitant l'endormissement pour les enfants ne souhaitant pas aller dans le dortoir.

► Les rythmes

Suite aux informations que vous nous aurez transmises lors de l'accueil et à nos observations, nous adapterons les temps de sommeil en fonction des besoins de votre enfant. Nous respectons les rythmes de sommeil de votre enfant. Nous ne le réveillons pas et respectons également son temps de sommeil.

Les activités de bien-être :

Afin que l'enfant puisse avoir des retours au calme entre les activités proposées quotidiennement, l'équipe met en place durant le temps d'accueil :

- Des activités de relaxation avec des musiques relaxantes et zen (nous apprenons aux enfants à faire des gestes calmes, lents et détendus)
- Des coins Snoezelen : ce sont des espaces aménagés par l'équipe, éclairés par des lumières tamisées où les enfants sont bercés d'une musique douce, le but est de recréer une ambiance agréable, détendue, calme pour mieux les préparer au sommeil ou pour les aider à gérer leurs agitations.
- Des massages bébés sont également proposés afin de détendre les bébés en toute quiétude (nous utilisons des huiles bio et les enfants qui ne sont pas réceptifs aux massages ne sont pas massés, rien n'est imposé à l'enfant).

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle :

Des séances de lecture, comptines, marionnettes à doigts sont proposées lors de retours au calme où les enfants sont ensemble avec leurs référentes sur les tapis, pour faire travailler leur imaginaire, développer leur langage et les préparer à l'écoute attentive. Nous les emmenons également à la médiathèque pour qu'ils puissent choisir les livres qui les attirent pour les sensibiliser aux prémices de la lecture, afin qu'ils adoptent progressivement des comportements de lecteur et qu'ils puissent découvrir la magie des histoires.

Afin que les enfants puissent avoir accès à l'éveil culturel et artistiques, l'équipe de la médiathèque et du CMA élaborent des projets commun intitulés « Le mois du tout petit » où les enfants peuvent participer à des séances variées, comme par exemple des activités de jonglerie appelées « circo-motricité » réalisées par une école de cirque.

Ils peuvent apprendre à réaliser des peintures sur table ou au sol avec différentes matières et ustensiles, peuvent apprendre à jouer avec des instruments de musique fabriqués avec du matériel de récupération par exemple.

Les enfants du centre de loisirs petite enfance et de notre crèche participent ensemble à des spectacles enfantins réalisés par des artistes dans le cadre du partenariat mis en place par le festival « Tiot Loupiot » porté par Droit de Cité pour nourrir l'appétit culturel des enfants.

Nous avons fait un partenariat avec le centre de loisirs enfance où les jeunes ados du centre de loisirs viennent lire des histoires à nous tout-petits durant 1 à 2 mercredi par mois. Cela permet de créer un lien et une continuité entre le CMA et le centre de loisirs et de mettre en confiance des ados qui présentent des difficultés de lecture et qui se sentent à l'aise devant un jeune public qui ne les juge pas.

Le 9-9bis propose également une programmation à destination des tout-petits, où les enfants peuvent avoir accès à des temps de sensibilisation aux instruments de musique.

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons :

Pour Rappel : « Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part et aux filles d'autres part seraient présents dès la naissance » (Les pros de la petite enfance)

Le personnel a été formé dès l'ouverture de la structure pour agir dès la toute petite enfance contre les stéréotypes de sexe/de genre qui pourraient influencer les pratiques pédagogiques. C'est pourquoi le personnel ne véhicule pas «de clichés» ou «d'idées reçues» selon que nous accompagnons une petite fille ou un petit garçon.

► Ainsi, les enfants sont accueillis de façon équitable et ont accès aux mêmes coins jeux qu'ils soient nés fille ou garçon.

Dans la crèche, les enfants circulent librement aux coins poupées, dinette, garage, poussette, ballons... Par exemple, aucun membre de l'équipe n'oriente les filles dans le coin poupées et les garçons dans le coin garage.

► Lors des transmissions, nous sensibilisons les familles aux différentes activités auxquelles les enfants ont accès et nous leur expliquons que les enfants ont besoin de découvrir toutes les activités mises à leur disposition, afin de grandir en harmonie avec les autres enfants du même sexe ou du sexe opposé.

► L'achat du linge de la structure (draps, couettes, turbulettes ...), n'est pas orienté « rose » pour les filles et « bleu » pour les garçons, nous sommes vigilant(e)s pour acheter des couleurs non « orientées »

► Nous accompagnons les enfants dans l'expression de leurs émotions, les garçons comme les filles ont le droit à leur sensibilité et ont le droit de pleurer.



Partie 3 :

Le Projet d'accueil



3.1 – Les accueils proposés :

Type d'accueil

- Occasionnel
- Régulier (un contrat est passé entre le multi-accueil et la famille)
- Urgence exceptionnelle (événement non prévisible : ex : hospitalisation d'urgence)
- Accueil d'enfant en situation de handicap (1 place réservée)
- Familles confrontées à des situations particulières (1 place réservée)

Age des enfants accueillis

- 0-2 ans révolus (**veille des 3 ans si l'enfant est scolarisé avant ses 3 ans**)
- 0 à plus de 3 ans non scolarisés [jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)] si le handicap, les troubles de l'enfant et/ou sa maladie chronique sont compatibles avec la collectivité*

(* si l'enfant ne présente un danger ni pour lui-même ni pour les autres, si l'enfant ne mobilise pas à lui seul un adulte au sein de la structure, si les normes d'encadrement sont suffisantes pour accompagner un enfant à besoins spécifiques).

3.2 Les prestations d'accueils proposées

La curiosité est innée chez l'enfant, c'est pourquoi le jeu fait partie intégrante de son développement. En effet, tous les enfants naissent avec une envie de découvrir, de jouer, un besoin de socialisation et un désir d'apprendre.

Le jeu est le « travail » de l'enfant.

► L'aménagement de l'espace :

Les jouets sont là pour occasionner le jeu de l'enfant. Ils sont les supports et non le jeu lui-même. Ils permettent l'introduction du jeu.

Nous pensons l'espace, en d'autres termes, nous disposons des jeux répondant aux besoins spécifiques de l'enfant. Des coins jeux sont installés et régulièrement renouvelés une fois que l'enfant a terminé son exploration. Les jeux sont disposés sur des tapis. Vers deux ans, nous proposons un contenant où l'enfant peut mettre son jeu et y jouer individuellement. Le contenant réduit les conflits entre enfants et permet de respecter le jeu de l'autre. Dans chaque section, le rangement est nécessaire pour que l'enfant puisse explorer un jeu dans son intégralité. Un coin repos, composé d'un lit et de coussins, se trouve dans une partie de la salle afin de permettre aux plus fatigués de s'y détendre.

Parfois, un espace moteur peut être installé dans une salle disponible du centre de loisirs. Il contient des tapis, des éléments de motricité (des marches, une pente, des coussins sensoriels, un tunnel). L'ensemble de ces éléments permet à l'enfant de développer sa motricité globale, son schéma corporel et sa situation dans l'espace.

► Le jeu librement choisi

Nous proposons des jeux librement choisis tout au long la journée. Jouer librement permet à l'enfant d'améliorer sa confiance en lui et son autonomie. Nous leur offrons alors un espace de jeu adéquat, pensé, afin qu'il apprenne par lui-même, par tâtonnements, par répétitions. **Le jeu libre favorise la motivation d'apprendre, le goût de l'effort, la persévérance et la patience et l'obstination.**

Le jeu est dit libre par opposition au jeu dirigé, où le professionnel intervient et contrôle l'activité. Le jeu librement choisi est caractérisé par la proposition d'un espace, contenant plusieurs jeux, où l'enfant peut aller et venir en fonction de ses besoins, selon ses envies, son humeur, et ses compétences. Au CMA, aucune activité dirigée ne sera proposée aux enfants. L'enfant doit être sans cesse dans le jeu libre pour apprendre.

Le jeu librement choisi développe la créativité, la pensée, la personnalité et l'interaction avec autrui.

► Les jeux à disposition

Chaque section propose des jeux différents liés aux observations et aux compétences des enfants. Nous ne mettons pas l'enfant en échec en lui offrant un jeu qu'il ne serait pas en capacité, dans l'instant, de réaliser. Nous accompagnons et aidons les enfants dans leurs expériences.

La section des bébés

« Si je veux accompagner un enfant, je dois être là, juste là avec lui. Mon accompagnement commence dans l'écoute, dans le respect, le non jugement. » Arnaud Deroo.

« Un bébé seul n'existe pas » explique le psychiatre et psychanalyste Donald Woods Winnicott. En effet, le bébé a besoin de l'autre et notamment d'adultes maternant pour se construire. Ainsi, dans l'espace des bébés, nous avons un regard bienveillant et constant sur l'enfant accueilli. Nous nous asseyons, dans la mesure du possible, au sol afin d'observer et maintenir la sécurité dont il a besoin.

Le bébé se développe à l'aide de ses cinq sens (la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher). Il découvre le monde à l'aide de ses mains, de ses pieds, des sons mais aussi et surtout grâce à sa bouche. Des moments de chants, de lectures, avec manipulation de livres sont proposés et ce de manière spontanée. Les jeux présentés, sont des jeux d'éveil sensoriels (musicaux, jeux de texture, diverses couleurs etc...). Il va pouvoir découvrir et apprendre, en touchant, mordillant, grattant les objets...

« Pour l'enfant de moins de 3 ans, la notion du libre choix n'a de sens que si l'adulte prend le temps de lui représenter ce qu'il lui propose » Christine Schuhl, Vivre en crèche, Remédier aux douces violences

Nous installons l'enfant au sol pour lui permettre de se déplacer naturellement. Nous proposons **une motricité libre**, c'est-à-dire un ensemble de tapis et de coins détente (coussins, peluches...) qu'il peut explorer selon ses envies tout en se mouvant librement et en douceur. **Il acquiert donc seul les positions nouvelles** (station assise, quatre pattes, debout avec maintien, debout sans maintien et marche...). De ce fait, nous ne proposons pas la position assise à un enfant qui ne tient pas assis, car cela ne fera que retarder son évolution. Nous valorisons sa progression et ses efforts. Nous lui donnons l'envie d'aller plus loin dans son exploration au travers de nouveaux jeux, de nouvelles surfaces par exemple.

La section des moyens

Les enfants ont un besoin de plus en plus important de se mouvoir en découvrant l'espace qui les entoure. Ils ont besoin de bouger, grimper pour découvrir et expérimenter leur corps. Le nouvel espace leur permet de nouvelles explorations. La motricité occupe une grande partie de la journée des moyens. Une fois la motricité globale acquise, l'enfant reporte son intérêt sur les activités de motricité fine.

Les jouets sont proposés en fonction des observations de l'équipe. Dans la salle d'éveil, les enfants ont à leur disposition un espace de motricité, des jeux d'éveil sensoriel (musique, comptines, manipulation, bouteilles sensorielles, divers tissus, instruments...), des jeux de construction. Nous proposons des imagiers, des histoires, des comptines, des marionnettes...

Vers 18 mois apparaissent les jeux symboliques, quelques poupées sont installées avec des serviettes et des gants de toilette. Nous leur proposons des jeux d'assemblages, de rangement, d'empilements, de transvasement (remplir ; vider), ce qui permet de travailler la coordination oculo-manuelle.

La section des grands

Les enfants ont, dès que possible, l'occasion de se rendre dans les salles du centre de loisirs (accolées à la crèche) afin d'expérimenter leur motricité (ballon, draisiennne, parcours moteur, danse, course...).

Dans leur salle de vie (l'atrium), ils auront la possibilité de jouer librement à des jeux symboliques (dînette, poupée, circuit de voiture...) et à des jeux de construction, d'assemblage. L'atrium se compose de trois tables. Sur ces trois tables seront disposés des jeux différents (répondant aux besoins observés des enfants). L'enfant pourra, dès qu'il le souhaite changer d'activité afin qu'il puisse continuer à explorer le matériel mis à sa disposition.

En fonction des observations, de l'éveil sensoriel (peinture, pâte à modeler, dessin...), leur sera proposé. S'il y a production, l'enfant choisit si elle sera collée dans son cahier de vie ou ramené à la maison.

« L'intelligence, ce n'est pas ce que l'on sait mais ce que l'on fait quand on ne sait pas » Jan Piaget

Pour son bon développement, votre enfant a besoin de s'exercer sur le même jeu tout le temps qu'il le désire. Ainsi, nous n'intervenons pas dans son jeu et ne nous permettrons pas de l'arrêter. De plus, nous n'obligeons pas l'enfant à jouer ou à participer à un atelier d'éveil qui ne lui correspond pas, ou auquel il ne souhaite pas assister.

Maria Montessori explique : « Nos enfants, en choisissant spontanément leur travail et en répétant l'exercice choisi, développent la conscience de leurs actes. Ce qui, au début, n'était qu'impulsion vitale devient acte voulu ; tout d'abord, l'enfant agissait instinctivement ; il agit maintenant consciemment et volontairement, et c'est là un réveil de l'esprit ».

► Apprendre à être ensemble : un éveil pour la vie

Apprendre à être ensemble, pour un enfant, est un défi à chaque instant. Bien que le tout petit naisse avec de l'empathie, cela ne l'empêche pas d'envier et de vouloir à tout prix le jouet qu'a son camarade. Son besoin de découverte est essentiel et doit être satisfait.

De nombreuses fâcheries se développent dans la journée de l'enfant. Il peut être à tout moment l'enfant que l'on a dérangé et/ou celui qui dérange.

Bien souvent, l'enfant est attiré par le plaisir que prend l'autre dans son jeu et il souhaite connaître ce même plaisir. Ce besoin est normal et naturel.

Ainsi, nous sensibilisons les enfants à respecter le jeu de l'autre. De ce fait, nous verbalisons et répétons continuellement : « C'est Marion qui joue avec cette voiture. ».

Les jeux sont disposés en quantité limitée (quatre poupées ; six animaux etc...) pour que l'enfant s'exerce jusqu'à ce qu'il n'en ressente plus le besoin. Il n'est pas nécessaire de mettre vingt poupées pour les vingt enfants car ils ne joueront pas tous à ce même jeu. De plus, cela n'évitera en aucun cas les conflits, puisque l'enfant souhaite la poupée du camarade et non celle que nous proposerons.

3.3 L'hygiène et les changes :

Afin de respecter le bien-être de l'enfant nous fournissons et utilisons des produits bio pour réaliser les soins d'hygiène et de confort de l'enfant.

► Les soins

Le soin est un besoin physiologique fondamental de l'enfant. Ce besoin doit être respecté et satisfait pour que l'enfant puisse se sentir à l'aise dans ses mouvements et dans les temps de jeux et de repas. Les moments de soins participent à la construction du bébé et à sa découverte de l'autre. Le bébé n'a pas conscience de son corps comme un tout. Les moments de rencontre entre le professionnel et lui-même lors des temps de soins orientent la construction de son image et de son estime.

C'est pourquoi nos gestes et nos postures sont pensés, permettant une continuité physique afin de préserver son bien-être et son sentiment d'intégrité.

Dans notre structure, le soin comprend le moment du change de la couche mais aussi les soins du nez, des yeux, de la peau, l'habillage et le déshabillage, en somme, tout ce qui attrait aux soins corporels de l'enfant.

► **Les temps de change**

Nous essayons, autant que possible, de ne pas interrompre le jeu de l'enfant.

Nos gestes sont lents et contenant. Nous nommons ce que nous faisons. Eventuellement, nous pouvons proposer le change debout si l'enfant ne se sent pas rassuré en position allongée.

Pendant ces moments de soins, nous en profitons également pour échanger avec l'enfant, être à son écoute, que ce soit par le regard, les paroles, ou des gestes réfléchis. Ces échanges nourrissent l'enfant dans sa relation à l'autre, jouer et se mouvoir librement sur le tapis, entrer en relation avec les autres enfants de son groupe, rêver.. De plus, grâce à l'attachement sécurisé que lui procure l'échange avec son référent pendant ce temps de soins, l'enfant, mis en confiance, peut ainsi se séparer plus facilement de son référent.

► **Les blessures**

Lorsqu'un enfant se blesse au sein de la structure nous suivons les protocoles préalablement établis par le médecin de la structure et la directrice. Nous rassurons l'enfant et le soignons, en le prévenant de nos actions.

Si l'enfant vient à se blesser de façon importante, nous faisons appel au SAMU ou RSAI de la structure selon l'urgence. Puis, nous vous appelons pour vous informer de l'état de votre enfant et du protocole mis en place.

► **L'apprentissage de la propreté**

« La propreté est l'aboutissement d'un long apprentissage. Il s'agit d'un cheminement, nullement d'un dressage à l'ancienne qui voudrait être le faire-valoir d'une quelconque précocité » Jeanne Ardoin

La plupart des enfants apprennent à être propre entre 24 et 48 mois. Le temps d'apprentissage varie en trois et six mois. De plus, le contrôle de la vessie et celui des intestins ne correspondent pas toujours en même temps. Il est une chose importante à prendre en compte : votre enfant décide, lui-même, d'acquérir la propreté. Pour lui, l'acquisition de la propreté est une manière, de vous faire un cadeau.

Après un échange avec vous sur le développement de votre enfant, nous pouvons lui proposer le pot au moment du change afin de l'initier doucement. Ainsi, nous proposons le pot à un enfant qui est en capacité, c'est à dire quand il sait maîtriser ses sphincters et qu'il verbalise.

Cette période représente une étape dans son développement et le hisse au rang des « grands ». Il se peut que votre enfant ne souhaite pas devenir grand, enfin pas totalement. Pour lui, être grand, c'est se séparer de vous. C'est accepter d'être moins materné plusieurs fois par jour lors du change de sa couche.

Lorsque nous observons que votre enfant est capable de débiter la propreté, nous échangeons avec lui. Nous tentons de lui faire comprendre, à travers des livres (par exemple) que la propreté lui apporte du confort et est bénéfique pour lui seul.

► **L'hygiène au quotidien**

Avant le repas, les enfants des groupes moyens et grands se laveront les mains à la fontaine à eau dans l'atrium. Nous demandons aux enfants de se diriger vers la fontaine et leur demandons d'essayer de remonter leurs manches. Nous leur proposons de se laver les mains, par petits groupes. Nous leur séchons les mains avec leur aide et leur proposons de s'installer. Certains enfants du groupe des moyens vont pouvoir s'asseoir avec les grands afin de pouvoir les imiter.

Nous vous demandons d'amener une fois par an de l'eau nettoyante sans rinçage, qui est considéré comme un produit de confort. Nous pourrions ainsi rafraîchir la peau de votre enfant à tout moment de la journée.

► **L'habillage, le déshabillage**

Selon les capacités de l'enfant, ce dernier sera sollicité pour se déshabiller et s'habiller. En hiver, avant la sieste, les enfants se mettent en pyjamas. En été, pour favoriser son bien-être, les enfants peuvent également porter d'autres vêtements pour la sieste. En fonction des compétences de l'enfant, nous lui proposons de s'habiller et de se dévêtir seul ou avec notre accompagnement. Nous posons toujours un regard de soutien sur ses actions. Nous nous occupons d'un enfant à la fois afin de préserver son individualité dans le groupe. Une fois terminé, nous lui demandons de nous rendre ses vêtements et lui tendons son pyjama. L'habillage est bien entendu plus compliqué que le déshabillage. Nos gestes et notre verbalisation sont d'autant plus précis afin de faciliter par la suite « le faire seul ». Les casiers des enfants ne sont pas accessibles par eux même car cela réduirait l'espace de jeu.

Une fois l'enfant habillé nous leur demandons (pour ceux en capacités de répondre) s'il se sente bien dans leurs vêtements.

► **La prévention**

Un affichage préventif se trouve au sein de la structure autour des maladies, de l'hygiène et de la sécurité. Comme dit précédemment, nous ne jugeons pas vos valeurs éducatives. Nous apportons simplement notre expérience en tant que professionnels.

3.4 Alimentation :

3.4.1 - Les repas :

Les repas sont fournis par la collectivité dans le cadre de la PSU (prestation de service unique).

Nous proposons une seule marque de boîte de lait infantile 1^{er} et 2^{ème} âge, soit le parent amène la boîte de lait de son enfant (avec les conditions d'hygiène à respecter : la boîte de lait doit être entamée au sein de la structure, nous n'acceptons pas les dosettes de lait préparés par les familles) ; soit l'enfant prendra la marque de lait référencée par la structure.

► **Santé et équilibre alimentaire**

Les menus sont établis par une diététicienne de la chaîne de restauration mandatée par la municipalité. Le restaurant scolaire de la commune prépare les repas prévus au menu. Les repas proposés sont variés et équilibrés.

Nous respectons les grammages nécessaires à chaque âge, en termes de protéine, de féculents et de légumes. Une entrée est présentée dans son assiette, en petite quantité car elle est proposée pour l'éveil au goût.

Les menus sont disponibles dans le hall d'accueil mais également sur le site internet de la Mairie de Rouvroy.

Les repas sont livrés en liaison chaude au sein de la structure par le restaurant scolaire de Rouvroy, dès réception des repas, les denrées alimentaires sont maintenues au chaud dans un four adapté sein la cuisine avant qu'ils ne soient servis aux enfants. L'agent responsable de la cuisine a été formé aux normes alimentaires (HACCP) en vigueur.

Dans la section des bébés, les repas sont donnés en fonction du rythme de l'enfant dès l'instant où le bébé à une alimentation uniquement lactée.

Ensuite, nous commençons à proposer les petits pots (les tout premiers petit pots doivent être donné à la maison pour vérifier si l'enfant ne présente pas d'allergie alimentaire) en alternant alimentation lactée et petits pots.

Puis vers 9-10 mois, nous proposons des repas moulinés qui sont mixés sur place et qui se composent d'une base de féculents-légumes-protéines + 1 brassé et le goûter est composé d'une compote, d'un brassé et de petits biscuits ou pain (pour ceux qui ont des dents).

Dès l'instant où l'enfant à une dentition qui lui permet de mâcher correctement (généralement dans la section des moyens) les repas sont servis à 11h00, pour respecter les règles de la collectivité et les contraintes des normes alimentaires et le goûter est servi à 15h00.

Les repas des moyens-grands sont composés d'une entrée (potage/crudités ou pain fromage) ;

Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa

d'un plat principal (féculents/légumes/protéines) d'un dessert (Laitage, fruit, pain).

Leur goûter est composé d'un laitage, d'un fruit et de pain avec du beurre, du fromage, de la confiture ou de la pâte à tartiner).

Nous ne pouvons pas proposer de menus à la carte, ni servir les repas aux heures voulues par les familles car le système de restauration et l'encadrement à respecter durant les temps d'accueil ne le permettent pas.

La collectivité impose de respecter les normes alimentaires et les normes d'encadrement en vigueur. Nous sommes également vigilantes aux allergies alimentaires.

► **Le repas, entre espace convivial et temps de découvertes**

De par les menus proposés et notre accompagnement, nous participons à l'éducation au goût, à l'apprentissage psychomoteur (tenir une cuillère, un verre...) et à la socialisation lors des temps de repas.

► **Une ambiance pour bien manger**

Le repas se passe dans le calme, la joie et la bonne humeur, tout en respectant les croyances de chacun (sans viande, sans porc). Il représente un moment-clé dans la journée de l'enfant. Le temps du repas est un moment d'échange. Nous sommes à l'écoute de l'enfant s'il souhaite échanger avec nous.

► **Vers une autonomie maîtrisée**

« **La confiance en soi donne de l'autonomie et l'autonomie confère de la confiance en soi** » **Isabelle Filliozat, Fais toi confiance ou comment être à l'aise en toute circonstance.**

Maria Montessori explique: «Il existe aussi bien chez le tout petit que chez l'enfant qui grandit, cet élan qui l'incite à faire l'effort d'agir lui-même. ».

Lors de ses trois premières années de vie, l'enfant a énormément de choses à apprendre : manger des aliments plus solides, boire avec un verre, manger avec une cuillère, accéder à la propreté, s'habiller et se déshabiller, respecter les règles sociales etc... Au sein du CMA, nous sommes présents auprès de l'enfant. Nous soutenons et encourageons ses initiatives. Nous favorisons ainsi la joie et la vitalité qu'il retire de son action afin de favoriser l'envie d'apprendre. Nous restons aux côtés de l'enfant sans intervenir dans son action.

Dans le groupe des moyens, le repas se déroule avec l'accompagnement d'un de leurs référents. Lorsque l'enfant est en capacité de manger seul, nous l'accompagnons par le regard. S'il souhaite une aide, nous lui proposons une double cuillère, c'est-à-dire que nous lui laissons sa propre cuillère et en prenons une nouvelle.

Au début du repas, les enfants mettent seuls leur bavoir. A la fin du repas, nous leur proposons de retirer leur bavoir eux même et de se laver le visage et les mains avec un gant humide. Nous leur proposons ensuite de déposer leur gant et leur bavoir dans la fontaine.

► **Quand manger rime avec plaisir**

L'éveil du goût est nécessaire afin que le tout petit développe son palais. L'important est qu'il y prenne du plaisir. A l'arrivée de l'assiette devant l'enfant, nous lui détaillons le contenu.

La période d'opposition de votre enfant peut stagner cet éveil au goût et à la découverte de nouveaux aliments. Cette étape est un passage dans le développement. Les professionnels sont présents pour répondre à vos questionnements. Cependant, il est important de continuer à proposer des aliments différents pour diversifier son palais.

► **Chacun son rythme**

Suite à notre échange avec vous, et en connaissant les rythmes de repas de votre enfant nous nous adaptons à ses besoins. Chez les bébés, les repas sont donnés de manière échelonnée. L'enfant qui prendra le premier son repas sera celui qui aura déjeuné le plus tôt.

Si un enfant a sommeil pendant l'heure du repas, nous lui proposerons son assiette après sa sieste. Chez les moyens et grands les enfants mangent à leur rythme. Ils peuvent prendre le temps de déguster leur assiette.

► **Santé et équilibre alimentaire**

Les menus sont établis par une diététicienne de la chaîne de restauration API. Le restaurant scolaire de la commune prépare les repas prévus au menu. Les repas proposés sont variés et équilibrés. Nous respectons les grammages nécessaires à chaque âge, en terme de protéine, de féculent et de légumes. Une entrée est présentée dans son assiette, en petite quantité car elle est proposée pour l'éveil au goût.

Les menus sont disponibles dans le hall d'accueil mais également sur le site internet de la Mairie de Rouvroy.

3.4.2 -Allaitement en crèche :

Allaitement en crèche :

Pour les mamans allaitantes, nous acceptons le recueil de lait soit congelé, soit frais.

Avant la conservation du biberon, la date de recueil et le nom de l'enfant doivent être notés sur une étiquette qui sera collée sur le sachet ou le récipient.

Pour le transport de la maison à la crèche, les biberons ou sachets doivent être transportés dans un sac isotherme avec un « pack » de glace. Le personnel récupère le tout et le place au réfrigérateur.

A savoir : Le lait est sous la responsabilité des parents.

De plus, pour les mamans qui souhaitent arrêter l'allaitement avant l'arrivée en crèche, le sevrage doit être fait en amont. La transition entre le lait maternel et le lait artificiel est souvent compliquée pour les bébés. Il ne faut pas attendre la semaine précédant la familiarisation pour commencer. Il faut trouver le bon biberon, le bon lait...

L'équipe ne se substitue pas à la fonction parentale, elle prend uniquement le relai éducatif en l'absence de la famille.

Le CMA ne dispose actuellement pas de pièce dédiée à l'allaitement des mamans, néanmoins au besoin, nous pouvons installer une maman dans un dortoir inoccupé par les enfants au moment de l'allaitement où dans la salle de pause du personnel, afin que la maman puisse allaiter sans être dérangée.

3.4.3- Régimes alimentaires

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au RSAI.

L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le RSAI de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant.

3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique...) :

Le CMA travaille en réseau avec le CMP, le CAMSP, gamins exceptionnels, les écoles maternelles afin de mutualiser nos ressources et de proposer une prise en charge adaptée aux enfants à besoins spécifiques.

Le personnel a suivi une formation sur les troubles neurodéveloppementaux ainsi que sur la communication gestuelle associée à la parole.

Une convention est signée avec le CAMSP de Hénin-Beaumont afin que le personnel du CAMSP puissent accompagner les professionnelles et proposer des actions de prévention.

Selon la circulaire n°2003-135 du 8 Septembre 2003 concernant l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période, et pour faciliter la vie quotidienne

des enfants confrontés à la maladie, il doit être établi un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) pour tout enfant atteint de maladie chronique accueilli en collectivité.

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement, il appartient aux familles de fournir la trousse médicale d'urgence de l'enfant à chaque accueil (par exemple, les médicaments pour pallier les convulsions, l'épilepsie, les allergies, les crises d'asthme...).

Médicaments et ordonnance médicale :

Selon la circulaire n°99-320 DGS/DAS du 4 Juin 1999 relative à la distribution de médicaments, « il apparaît que la distribution de médicaments dûment prescrits à des personnes empêchées temporairement ou durablement d'accomplir ce geste peut être dans ce cas assurée, non seulement par un infirmier, mais aussi par toute autre personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante, suffisamment informée des doses prescrites aux patients concernés et du moment de leur prise. »

Ainsi, le responsable de l'établissement peut déléguer à chaque membre de l'équipe en charge de l'encadrement des enfants, la mission de donner le traitement à un enfant ayant une ordonnance médicale en cours de validité.

Si la pathologie de l'enfant le nécessite, les professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes...) peuvent réaliser **à titre exceptionnel** des soins à l'enfant au sein du C.M.A.

Néanmoins, il appartient aux familles de fournir tout le matériel nécessaire à la consultation (sérum physiologique, mouchoirs en papier, coton-tige...) et les parents doivent informer le personnel de l'heure de passage des professionnels afin de ne pas perturber le fonctionnement du C.M.A.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas se substituer à la fonction parentale, tous les soins ne peuvent pas être faits au C.M.A (par exemple, la kiné respiratoire saisonnière devra s'effectuer au domicile de l'enfant).

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

3.6- Encadrement de la structure et des enfants :

3.6.1- Description des compétences professionnelles mobilisées

Le personnel de direction :

-La directrice travaille à temps plein, elle est titulaire du CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale) et titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants. Ses fonctions sont les suivantes :

- Organisation générale de la structure.
- Accueil des enfants et de leur famille.
- Gestion des inscriptions, des places d'accueil et de la liste d'attente.
- Encadrement du personnel et la participation au recrutement du personnel.
- Création des dossiers administratifs et médicaux des enfants.
- Gestion administrative, facturation, régie des recettes.
- Liaison avec les partenaires municipaux.
- Liaison avec les partenaires extérieurs.
- Proposition du budget.
- Mise en application des textes juridiques (circulaires, décrets, lois...).

- Proposition du règlement de fonctionnement.
- Proposition du projet d'établissement (mise en place du projet éducatif, du projet social, les prestations d'accueil proposées, la présentation des compétences mobilisées, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap et/ou atteints d'une maladie chronique, la définition des places des familles et leur participation à la vie de l'établissement).
- Organisation de conférences professionnelles à destination des salariés et/ou des familles accueillies.

- **L'adjoite à la direction**, titulaire du Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture et du Diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants, partage son temps de travail entre les tâches administratives et l'accompagnement pédagogique de l'équipe, des enfants et de leurs familles. Elle travaille à temps plein.

Elle prend en charge, en relais de la directrice, l'accueil du public, la gestion administrative (la création des dossiers administratifs et médicaux, la facturation, la distribution des dossiers administratifs auprès du public accueilli, le relais auprès du Directeur Général des Services municipaux), la gestion financière (préparation du budget prévisionnel et la régie d'avance et de recettes, les bilans annuels du budget de fonctionnement à destination de la Mairie et des partenaires) l'accueil des nouvelles familles, les commandes globales de fonctionnement, ainsi que l'encadrement du personnel sous l'égide du D.G.S.

Le personnel encadrant les enfants :

- **Une éducatrice de jeunes enfants à temps plein** qui prend en charge :

- L'accueil des enfants et de leur famille.
- La restitution des transmissions orales et écrites.
- La programmation et la participation aux activités de la vie quotidienne de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son développement global.
- La recherche et la mise en œuvre du projet pédagogique en direction des enfants.
- La gestion du matériel éducatif.
- La participation à la vie globale de la structure.
- L'application des normes d'hygiène, de sécurité, des mesures d'urgence ; veiller au bien-être de l'enfant, savoir répondre à ses besoins.
- L'implication dans le travail d'équipe et l'encadrement des stagiaires.
- Assurer une continuité de service en l'absence de la directrice.
- Mise en place de projets pédagogiques au sein de la structure.

- **3 auxiliaires de puériculture à temps plein** qui prennent en charge :

- L'accueil des enfants et de leur famille.
- La réalisation des soins d'hygiène aux enfants.
- La restitution des transmissions orales et écrites.
- La programmation et la participation aux activités de la vie quotidienne de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son développement global.
- La recherche et la mise en œuvre du projet pédagogique en direction des enfants.
- La gestion du matériel éducatif, le relevé de stock, la préparation de diverses commandes.
- La participation à la vie globale de la structure.
- L'application des normes d'hygiène, de sécurité, des mesures d'urgence ; veiller au bien-être de l'enfant, savoir répondre à ses besoins.
- La participation à l'entretien et à la désinfection du matériel et du petit mobilier de la structure, l'entretien de l'environnement de l'enfant (jouets, chaises hautes, literie,...).
- Le service de cuisine, en respectant les normes HACCP.
- L'implication dans le travail d'équipe et l'encadrement des stagiaires.
- Assurer une continuité de service en l'absence de la directrice.

-3 CAP Petite Enfance et/ou BEP Sanitaire et social (les adjoints d'animation) à temps plein et/ou à temps partiels qui prennent en charge :

- L'accueil des enfants et de leur famille.
- Le renforcement de l'équipe pour accompagner les enfants.
- La réalisation des soins d'hygiène aux enfants.
- La restitution des transmissions orales et écrites.
- La programmation et la participation aux activités de la vie quotidienne de l'enfant.
- L'accompagnement de l'enfant dans son développement global.
- La mise en œuvre du projet pédagogique en direction des enfants.
- La gestion du matériel éducatif, le relevé de stock, la préparation de diverses commandes.
- La participation à la vie globale de la structure.
- L'application des normes d'hygiène, de sécurité, des mesures d'urgence ; veiller au bien-être de l'enfant, savoir répondre à ses besoins.
- La participation à l'entretien et à la désinfection du matériel et du petit mobilier de la structure, l'entretien de l'environnement de l'enfant (jouets, chaises hautes, literie,...).
- L'hygiène globale de la structure : le mobilier, les sols, la vaisselle, la literie...
- Le service de cuisine en respectant les normes HACCP.
- L'implication dans le travail d'équipe et l'encadrement des stagiaires.
- Assurer une continuité de service en l'absence de la directrice.

Le personnel technique et d'entretien :

-2 agents d'entretien à mi-temps sont chargées de :

- Réaliser l'entretien et la désinfection globale des locaux (du sol au plafond).
- Proposer un environnement sain pour les enfants, le personnel et le public accueilli.
- Appliquer les normes d'hygiène et de sécurité.

-1 lingère à mi-temps qui prend en charge

- L'entretien du linge de la structure (gants, serviettes, bavoirs, gigoteuses, draps, couvertures, peluches, coussins).

Le RSAI (référént santé et accueil inclusif) :

L'article R2324-39 du CSP prévoit que le Référént Santé et Accueil Inclusif exerce les missions suivantes :

- **1°) Informer, sensibiliser et conseiller** la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- **2°) Présenter et expliquer** aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants **les protocoles** prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- **3°)** Apporter son concours pour la mise en œuvre des **mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins** dans l'établissement ou le service ;
- **4°)** Veiller à la mise en place de toutes **mesures nécessaires à l'accueil inclusif** des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

- **5°) Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé** élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- **6°) Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé** auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- **7°) Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes** mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- **8°) Contribuer, en concertation** avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, **à l'établissement des protocoles** annexés au règlement de 31 août 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 14 sur 100 fonctionnements prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- **9°) Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire** pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro- crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, **à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;**
- **10°) Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre- indication à l'accueil en collectivité prévu au 1o du I de l'article R. 2324-39-1.**

Pour le moment, notre référent santé est un médecin généraliste de la commune. Il vient une fois par mois pendant 3 heures. Il a été recruté en tant que médecin vacataire, un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Les stagiaires :

Le centre multi-accueil est très sollicité pour accueillir des stagiaires tout au long de l'année. Cet accueil engage la responsabilité de la collectivité et de la directrice de la structure, c'est pourquoi cet accueil doit être pensé et encadré.

Les stagiaires ne sont pas autorisés à réaliser leur stage dans la section des bébés (sauf les longs stages d'au moins 3 mois consécutifs), dans la mesure où les bébés ont besoin de sécurité affective, donc la succession de nouveaux visages n'est pas favorable à leur bien-être.

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel et ne peuvent remplacer un titulaire absent.

Il est important de prioriser les demandes de stage, ainsi la structure accepte en priorité les stages dont le stagiaire est dans une formation diplômante et/ou en situation de reconversion professionnelle. Les stages de découverte ne sont pas acceptés en première instance. Pour respecter le bien-être des enfants et le travail des professionnels en poste, un seul stagiaire peut être accueilli au

sein de la structure sur une période donnée. Un tutorat est mis en place avec un salarié de la structure afin de proposer une guidance adaptée durant la période de stage.

Le CMA dispose d'un livret d'accueil pour les stagiaires qui reprend les règles de base d'hygiène, de sécurité et de bonnes conduites et attitudes éducatives à adopter tout au long du stage envers les enfants, les familles et les salariés.

A son arrivée, le stagiaire lit ce livret et signe un document qui stipule qu'il s'engage à respecter les consignes notifiées dans le livret d'accueil.

Les partenaires et intervenants extérieurs

Afin de proposer un accueil de qualité en adéquation avec la législation en vigueur, le C.M.A travaille en partenariat avec d'autres services et/ou d'autres institutions qui veillent également à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis ; qui sont :

- Tous les services municipaux de Rouvroy.
- Quelques centres multi-accueil de la région (travail en réseau avec les responsables des structures de la petite enfance).
- Le Conseil Général du Pas-de-Calais.
- Les services de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de la protection de l'enfance.
- La C.A.F du Pas-de-Calais.
- Les CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce).
- Les C.M.P (Centres Médico-Psychologiques).
- Les SESSAD (Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile).
- Le Centre de Ressources Autisme.
- Tous les services qui gravitent autour des enfants en situation de handicap et/ou présentant une maladie chronique.
- Le CNFPT (Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale).
- Les écoles d'enseignement à la petite enfance (les écoles d'auxiliaires de puériculture, les écoles de formation des éducateurs de jeunes enfants,....) pour former des stagiaires afin de leur faciliter l'accès à la vie professionnelle.
- Intervenants extérieurs vacataires pour réaliser des analyses de pratique professionnelle.

3.6.2 – Professionnalisation et accompagnement de l'équipe

Actions menées en matière :

- D'analyse des pratiques professionnelles :

Des analyses de pratiques sont mises en place à hauteur de 6 heures/an par un psychologue ou thérapeute afin d'accompagner l'équipe dans leurs pratiques en leur donnant un éclairage, des pistes de travail, des apports théoriques.

Ces temps d'analyses sont confidentiels, les familles ne peuvent pas y participer, ni le DGS, ni les élus de la ville. Ces temps sont exclusivement réservés aux personnels encadrant les enfants.

- De formation :

Les salariés participent chaque année et au moins une fois tous les 5 ans à des formations en lien avec la petite enfance par le biais du CNFPT (organisme de formation de la fonction publique territoriale), d'organismes privées, d'institutions en lien avec le champ du handicap (Gamins exceptionnels, professionnels du CAMSP : orthophonistes, kiné, ergothérapeutes, psychomotriciens...)

Un plan de formation est réalisé au sein de la municipalité pour permettre aux agents de se former tout au long de leur carrière.

- Formation diplômante :

Les salariés ont la possibilité de réaliser des VAE pour préparer différents diplômes tels que : le diplôme d'auxiliaire de puériculture, le diplôme d'éducateur de jeunes enfants ...

Le projet d'établissement est basé sur l'éducation positive : l'accueil pour tous, la mixité sociale, le bien vivre ensemble, le droit à la différence, le droit à l'erreur, le droit à l'éducation dans le respect des règles de bienséances. Ces valeurs que nous défendons sont reprises chaque année dans un projet pédagogique.